

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 JUILLET 2023

MAIRIE
DU
FOUSSERET

DOSSIER N° 2023-39a : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VIVRE AU FOUSSERET

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le trente et un mai, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19		VOTANTS : 19	
<u>PRESENTS :</u> 12		MM. LAGARRIGUE Pierre - BELMONTE José - Mme BENAZET Nadine - M. BOULINEAU Christophe - Mmes CAPOUL Sabine - DUTREICH Nicole - M. GALIAY Jean-Sébastien - Mme LAFARGUE Claudine - MM. LIGONNIERE Vincent - MARTINIE Laurent - Mme NAUSSAC Frédérique - M. VILLEMUR Frédéric.	
<u>ABSENTS :</u> 07		M. BAÑULS Cédric ayant donné procuration à M. LAGARRIGUE Pierre M. BOST Romain ayant donné procuration à M. MARTINIE Laurent M. DAURE Nicolas ayant donné procuration à Mme CAPOUL Sabine Mme DROCOURT Angélique ayant donné procuration à M. BELMONTE José. Mme TORILLON Martine ayant donné procuration à M. GALIAY Jean-Sébastien M. FRONTEAU Joris ayant donné procuration à M. VILLEMUR Frédéric Mme PERONNET Odile ayant donné procuration à Mme NAUSSAC Frédérique	

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LAFARGUE Claudine

M. le Maire rappelle à l'assemblée l'organisation, le samedi 29 avril 2023, d'un vide dressing sous la halle. M. le Maire demande au conseil municipal d'approuver une subvention exceptionnelle de 120 € à l'association organisatrice Vivre au Fousseret pour les divers frais liés à cette opération.


LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DES
MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES DECIDE :

ARTICLE 1 : D'octroyer une subvention exceptionnelle à Vivre au Fousseret, pour l'organisation du vide dressing, à hauteur de 120.00 €.

ARTICLE 2 : De transmettre la présente délibération à Monsieur Le Sous-Préfet pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 31 août 2023.



Le Maire,

Pierre LAGARRIGUE

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, par affichage et transmission en sous-préfecture ce jour.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

MAIRIE DU FOUSSERET / Tel : 05 61 98 50 10 / dgs@mairie-lefousseret.fr